



RENOVONS

Propositions pour la mise en œuvre de la rénovation d'un million de passoires énergétiques 2017-2022

danyel.dubreuil@renovons.org

Danyel DUBREUIL | Initiative Rénovons ! - Coordinateur

Mundo-m 47, avenue Pasteur 93100 Montreuil - France

Tel direct : 01-80-89-58-38

Mobile : 06-72-62-67-24

Note de l'initiative Rénovons ! juin 2017

Rénovation des passoires énergétiques et réduction de la précarité énergétique – Passer du curatif au préventif en 2017 ?

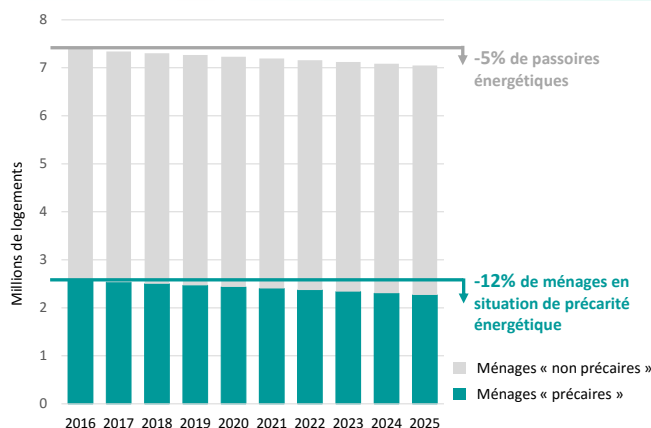
7 ans après la mise en place des premières mesures (issues du Grenelle 2), renforcées à partir de 2015 par la *Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte* (LTECV) les politiques mises en œuvre (Habiter mieux, CEE précarité énergétique, ...) ont obtenu des résultats. Toutefois ces résultats ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés par la loi sans un renforcement important des outils et dispositifs existants. En effet, le rythme des rénovations baisse périodiquement et les personnes en situation de précarité demeurent faiblement touchées, notamment lorsqu'elles sont locataires ou copropriétaires.

La France compte **7.4 millions de passoires énergétiques**, logements classe F & G (enquête Phébus). **2.6 millions sont occupées par des ménages modestes**



Au rythme actuel en 2025 il restera **6.6 millions de passoires** et la précarité énergétique n'aura que peu baissé (5% en 2020, 12 % en 2025).

De plus les catégories de personnes bénéficiant aujourd'hui de manière efficace, des dispositifs en place sont les propriétaires occupants de maisons individuelles et les locataires du parc social. L'approche des copropriétés et du locatif est encore embryonnaire.



Graphiques Initiative Rénovons/SIA Partners

Il n'est pas besoin de nouvelle loi, mais de mettre en œuvre ces mesures, d'identifier et soutenir ce qui fonctionne, de mobiliser et flécher les moyens nécessaires. La *Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte* a fixé des objectifs ambitieux dans ses articles 3 (500 000 rénovations énergétiques/an dont la moitié de logements occupés par des ménages modestes et réduction de la précarité énergétique de 15% d'ici à 2020) et 5 (tous les bâtiments privés résidentiels <F rénovés d'ici 2025). **Il serait opportun de dresser le bilan de l'efficacité des mesures mises en œuvre depuis 2 à 3 ans**, de soutenir ce qui fonctionne et de flécher les budgets alloués à la lutte contre la précarité vers ces leviers efficaces.

Certaines mesures sont déjà en place pour lutter contre la précarité énergétique. Elles visent à aider les personnes en situation de précarité financière. Elles ont des vertus « curatives » : tarifs sociaux, chèque énergie. Pour réduire durablement la précarité énergétique il est nécessaire d'en traiter les causes premières et de mettre en place des mesures préventives, c'est-à-dire rénover les logements « passoires énergétiques » occupés par des ménages modestes et très modestes.

Il est souhaitable donc de rénover plus, rénover mieux et rénover en priorité les passoires énergétiques occupées par des ménages en précarité.

La nouvelle présidence a pris en compte ces enjeux et des objectifs et moyens ont d'ores et déjà été identifiés dans ce sens : fonds dédié de 4 milliards permettant de financer des audits et surtout de soutenir la rénovation des passoires énergétiques occupées par des ménages modestes (1 million au moins d'ici 2022), transformation du CITE en prime. Nous proposons :

Un ensemble cohérent de 10 mesures pour un changement d'échelle :

Afficher la rénovation des passoires énergétiques comme une priorité nationale : la transition pour tous

Un pilotage national et local à simplifier : complexité, multiplicité et variation dans le temps et l'espace des aides mobilisables limitent l'efficacité globale du dispositif. Les profils des ménages en précarité énergétique sont hétérogènes, certains ont besoin d'un accompagnement important (de la sensibilisation à la démarche administrative), d'autres seulement de dispositifs lisibles, stables et concrètement mobilisables. Une rénovation énergétique est complexe, le chantier peut apparaître intrusif, les montants engagés sont énormes au regard au moins des revenus des ménages... et c'est de l'habitant que dépend le passage à l'acte : c'est donc à partir de son point de vue que doivent être pensées les réponses qui lui seront proposées.

1. **Unification/coordination de la gouvernance** : cela suppose que le sujet du Logement soit traité dans le périmètre de l'Environnement/Écologie, ou bien la création d'une mission interministérielle dédiée à la mise en œuvre du plan de rénovation des passoires énergétique.
2. **Campagne de communication et d'information** importante et récurrente (à l'exemple de la Prévention Routière).

Mettre en œuvre le fonds public de 4 Mds € issu des engagements du Président de la République, pour 1 million de passoires en moins d'ici 2022.

Oui mais comment ? **Concernant la rénovation énergétique, l'ambition est d'atteindre un niveau de performance BBC rénovation à l'horizon 2050. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif long terme, des jalons pourraient être fixés tous les 5 ans en termes d'objectif de performance. Une approche progressive avec des étapes permettra d'atteindre le résultat à terme sans « tuer le gisement d'économies d'énergie » et de faciliter le passage à l'acte des ménages, de massifier l'offre et de baisser les coûts pour faire face aux enjeux qualitatifs et quantitatifs :**

Une préoccupation : penser les parcours des ménages vers la réhabilitation performante.

Un maître-mot : ne pas « perdre » un ménage quand la dynamique est engagée, quel que soit le point d'entrée.

3. Mettre en œuvre **l'audit gratuit (performance énergétique, santé, sécurité électrique)** pour les précaires comme un premier pas dans le parcours rénovation :
 - Mettre en œuvre un DPE revisité ou audit couplé à un diagnostic socio-technique qui permette de proposer une orientation et des solutions de travaux aux personnes, de les engager dans le parcours rénovation.
4. **Transformer le CITE en prime par une modification du dispositif dans le cadre de la loi de finance 2018** : *Le crédit d'impôt touche peu les ménages plus modestes, venant souvent 'après la bataille' (trésorerie) et connaissant mal le fonctionnement du crédit d'impôt (« je n'y ai pas droit, je ne suis pas imposable »).*
 - Privilégier les canaux existant tel le pôle national CEE pour simplifier et accélérer sa mise en œuvre ;
 - Se concentrer sur le ciblage avec des primes plus importantes pour les plus précaires, en privilégiant des primes CITE forfaitaires et/ou des bouquets pour éviter les effets inflationnistes sur les prix.
5. **Renforcer et développer Habiter Mieux** et fluidifier les parcours des précaires :
 - Garantir le budget sur 5 ans pour une montée en charge à 100 000 logements par an ; maintenir et renforcer la prime FART, notamment pour les ménages très modestes.
 - Viser au plus vite un résultat BBC rénovation garanti après les chantiers HM, par exemple en autorisant le cumul des CEE et des subvention Anah
 - Faciliter le parcours des ménages et ne pas bloquer les approches par étapes ;

- Développer HM sur le locatif et les copropriétés (pas que PO en individuel).
6. **Garantir un accompagnement efficace des ménages modestes dans la rénovation des passoires énergétiques :**
Notamment en s'appuyant sur les nouvelles ambitions de la période 2018-2020 pour les CCE précarité, à condition de :
- Se donner les moyens d'un contrôle plus effectif des CEE, et éviter les dérives qui n'améliorent pas le cadre de vie des ménages précaires (énergie, santé, sécurité). Ex : mousseurs, leds, etc. ;
 - Orienter plus fortement les CEE précarité vers les programmes d'accompagnement après les avoir évalués: les ménages en précarité ne peuvent souvent pas aboutir seuls un parcours de rénovation et de maîtrise durable de l'énergie, un accompagnement intégrant une dimension sociale est nécessaire
7. **Soutenir** la formation, le développement de nouveaux métiers (accompagnement à la prise de décision, gestion de l'énergie), et la labellisation et les groupements d'artisans pour une meilleure **maîtrise des coûts et de la qualité** :
La rénovation énergétique est un enjeu mais aussi une opportunité économique et de création d'emplois variés à condition que la qualité soit au rendez-vous ;
- Renforcer le contrôle sur le label RGE, par exemple avec un premier audit de contrôle plus rapide, sur un chantier choisi par l'auditeur (et non par l'entreprise comme actuellement).
8. Mettre en œuvre les **réponses de préfinancement et bouclage** pour soutenir les ménages et sécuriser le marché pour les entreprises de travaux souvent rebutées par le risque financier/trésorerie :
- Mobiliser effectivement l'accès au crédit sécurisé pour les ménages ;
 - Soutenir et développer les actions de tiers-financement notamment en créant une caution, comme le prévoit la loi de transition énergétique et son Fonds de Garantie pour la Rénovation Energétique (FGRE). Pour alléger la dette liée aux projets de rénovation énergétique, il devrait être possible d'émettre de manière mutualisée des obligations vertes « green bonds » éligibles au label « Transition écologique et énergétique pour le climat »,
9. **Appliquer des mesures efficaces pour favoriser des critères de décence dans le domaine locatif : louer une passoire énergétique est indécent.**
 En complément des dispositions incitatives il faut envoyer un signal norme effectif pour le parc locatif.
- Annuler et réécrire du décret décence pour l'aligner sur les objectifs **d'interdiction des passoires énergétiques à la location après 2025**. Ceci 'est indispensable pour obtenir un effet sur le locatif en complément d'aides renforcées (équilibre incitation/contrainte).
10. **Opérer les bons ajustements dans la mise en œuvre opérationnelle:**
- Mission confiée au Plan Bâtiment durable qui regroupe les acteurs pertinents et en lien avec les ministères concernés (Territoires, Ecologie, Finances) pour un rendu septembre 2017 et mise en œuvre directe notamment dans loi de Finances 2018.
 - Mise en œuvre d'une mission interministérielle chargée d'évaluer en lien avec l'efficacité des dispositifs existants et de promouvoir ceux qui fonctionnent le mieux.

